



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><u>DATE DE CONVOCATION</u></p> <p>21/04/2026</p> <p><u>AFFICHEE LE :</u></p> <p>21/04/2026</p>
<p><u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u></p> <p>EN EXERCICE : 33</p> <p>PRESENTS : 31</p> <p>VOTANTS : 33</p>
<p><u>DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS</u></p> <p>28 avril 2026</p>

L’an deux mil vingt six, le 27 avril , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Guillaume LEDEBT, Emmanuelle LEPETIT, Serge RICCI, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Mickaël MARIE, Bérengère DAUVIN, Kévin LEBRET, Fanny ZUNDT-TAHON, Xavier ONRAED, Marion DESHAYES, Bertrand HAVARD, Sandrine VAUDREVILLE, Alexia ATCHRIMI, Sami MAHMOUD, Carole DELAUNE DAVID, Jimmy POTEL DE GOUBERVILLE, Eline LOURTEL, Gilles SEBIRE, Corine RAYMONDE, Michaël CAMUS, Julie-Anne BIZET, Stéphane DUPONT, Marine THOMAS, André VROMET, Laurence FILOCHE-GARNIER, Joël JEANNE, David BLAIZOT, Amélie BONNARD, Fabienne JARREAUD, Murielle DUVET

ABSENTS :

PROCURATIONS : Clément HUYGHE À Sandrine VAUDREVILLE, Philippe BOMBLED À David BLAIZOT,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES 2026

DELIBERATION N° **DELIB-2026-075**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Kévin LEBRET



Après vérification de leurs bilans d'activités et financiers de l'année 2025 et du budget prévisionnel 2026, il vous est proposé d'accorder aux associations ci-dessous une subvention de fonctionnement afin de les accompagner dans leurs projets et répondre à leurs besoins en trésorerie pour l'année 2026.

Association	Montants 2025	Propositions 2026
La Renaissance	357 000 €	365 000 € dont 8 000 € dédiés aux célébrations d'anniversaire du théâtre
Mondeville Animation	198 500 € dont 10 000 € pour l'organisation d'un événement culturel et ludique	200 000 €
Amorgen	1 500 €	1500 €
Diabes Bleus	8 700 €	8700 €
Image Club Paul Langevin	1 100 €	1100 €
Société Musicale Normande	3 800 €	3800 €
Vivre Ensemble au Plateau	400 €	400 €
Cie Max & Maurice	5000 €	2000 €

En application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1er du décret n°2001-496 du 6 juin 2001, une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. La convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Les projets de convention de subventionnement des associations « La Renaissance » et « Mondeville Animation » sont annexés à la présente délibération.

Ainsi,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

Vu l'article 1er du décret n°2001-496 du 6 juin 2001,

Vu les projets de convention de subventionnement des associations « La Renaissance » et « Mondeville Animation » annexés à la présente délibération,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations du territoire concourant à sa vie culturelle,

Après consultation de la commission Sport, culture, lecture publique et événementiel du 14 avril 2026,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations ci-dessus présentées ;
- **D'APPROUVER** les projets de convention joints à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant

Pour LA RENAISSANCE (365 000 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	29	0	0	Laurence FILOCHE GARNIER, Bertrand HAVARD, Fanny ZUNDT-TAHON, Joël JEANNE

Pour MONDEVILLE ANIMATION (200 000 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	Amélie BONNARD, Hélène BURGAT Marion DESHAYES, Laurence FILOCHE GARNIER, Corine RAYMONDE, Fanny ZUNDT-TAHON

Pour AMORGEN (1500 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	33	0	0	0

Pour LES DIABLES BLEUS (8700 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	33	0	0	0

Pour L'IMAGE CLUB PAUL LANGEVIN (1100 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	33	0	0	0

Pour LA SOCIETE MUSICALE NORMANDE (3800 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	33	0	0	0

Pour VIVRE ENSEMBLE AU PLATEAU (400 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	29	0	0	Bérengère DAUVIN, Maryline LELEGARD- ESCOLIVET, André VROMET, Fanny ZUNDT-TAHON

Pour CIE MAX & MAURICE (2000 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	33	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET